



L'ACTUALITÉ

FILIÈRE PROFESSIONNELLE : UNE RÉVOLUTION EN PERSPECTIVE

Les projets de réforme de l'enseignement professionnel du Ministre Blanquer sont décapants.

“

**Revaloriser
l'enseignement
professionnel,
mieux
accompagner
les jeunes, créer
les conditions
de leur réussite
professionnelle
sont les principales
ambitions
du projet de loi.”**

Comme l'avait annoncé Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat, l'enseignement professionnel doit être revalorisé et des passerelles avec la voie générale doivent être instaurées. Et c'est tout à fait le sens de la réforme de l'enseignement professionnel présentée par le Ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Et ses projets sont, on ne peut plus, décapants ! Premier objectif : faire en sorte que l'enseignement professionnel corresponde aux besoins des entreprises et permette donc une réelle insertion professionnelle. Il faut dire que les bacheliers professionnels qui veulent travailler immédiatement sont 47 % à n'avoir pas trouvé d'emploi 7 mois après avoir eu leur bac et ceux qui veulent poursuivre leurs études échouent à 97 % en licence... Il y a donc lieu d'aider les 700 000 jeunes en filière pro à avoir un meilleur avenir. Pour y répondre, le Ministre de l'Éducation nationale propose une refonte totale des diplômes avec le regroupement des 80 filières actuelles en familles de métiers qui devraient être définies d'ici la rentrée 2019. De plus, la taille des effectifs serait revue afin de limiter le nombre de jeunes dans les filières qui ne recrutent pas. Il prône également une spécialisation progressive des jeunes pour éviter les erreurs de parcours. Ainsi, le Ministre prévoit que le choix de la spécialité professionnelle dans une famille de métiers ne se fera plus en seconde mais seulement en classe de première. De ce fait, la spécialisation ne durera que deux ans au lieu

de trois actuellement, avec un éventuel risque en termes de temps d'assimilation des savoirs indispensables à l'exercice d'un métier. L'expérimentation, en 2019, sur quelques familles de métiers de cette spécialisation progressive devra ainsi faire l'objet d'une vigilance particulière des professionnels concernés.

Mais à contrario, l'année de seconde permettrait à chacun de mûrir ses choix et d'en finir avec les orientations par défaut. D'ailleurs, le projet de réforme met l'accent sur l'orientation et la découverte des métiers, ce qui répond à une demande très forte de la CAPEB.

Le but de la réforme est également de mieux préparer les jeunes à l'après-bac. Ainsi, en terminale, deux options seraient proposées aux lycéens selon qu'ils souhaitent travailler aussitôt après leur bac ou qu'ils préfèrent poursuivre leurs études. Pour ces derniers, des classes « passerelles » seraient créées pour préparer les jeunes bacheliers aux études supérieures, notamment le BTS. Deuxième objectif de la réforme : revaloriser la filière pro. Ainsi, pour remédier au niveau des jeunes jugé souvent trop faible pour suivre un enseignement général, le projet de réforme prévoit de mesurer le niveau de chacun à l'entrée en seconde afin que les plus faibles puissent bénéficier de cours de soutien dans les matières fondamentales comme le français et les mathématiques. Les jeunes devraient en sortir avec un socle de connaissances de base plus solide.

(Suite p. 4)

1 lycéen sur **3**
est en filière
professionnelle.



ÉCONOMIE

→ LES CRÉDITS IMMOBILIERS S'ENVOLENT

C'est bon signe pour les transactions immobilières et pour la construction : la demande de crédits immobiliers est forte et les banques suivent. L'encours de ces crédits a ainsi augmenté de 6 % en une année. Bien sûr, ce bon niveau trouve son explication dans la hausse des transactions immobilières et dans la modération des prix des logements. De toute évidence, les taux d'emprunt très bas décuplent ce dynamisme tout comme la forte concurrence à laquelle se livrent les établissements bancaires.

Cette vigueur des crédits ne s'accompagne pas d'un endettement trop fort pour les ménages qui, pour beaucoup, sont en fin de crédit.

Le Crédit Foncier relève que l'encours des crédits immobiliers représente 67 % du revenu disponible brut des ménages, loin des taux Danois (202 %), Luxembourgeois (150 %) ou même Anglais (91 %).

La progression des crédits est régulière depuis trois ans et particulièrement soutenue puisqu'elle est passée de 3,4 % en 2015 à 6 % l'an dernier.

Une tendance qui devrait se poursuivre cette année même si les experts craignent que les mesures gouvernementales restreignant les aides au logement viennent freiner cet élan. Ainsi, la révision des APL comme du PTZ risque de peser sur les décisions d'achat.

FORMATION

→ LES RÉGIONS AURONT UN RÔLE ESSENTIEL EN MATIÈRE D'ORIENTATION

Les régions, qui ont beaucoup bataillé pour ne pas être écartées du dispositif de formation professionnelle, n'auront finalement pas tout perdu, loin s'en faut. Elles disposeront notamment d'un rôle tout à fait essentiel : l'orientation. Ainsi, le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » leur confère l'organisation et la gestion de l'orientation scolaire. Elles auront désormais la mission d'organiser des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires. Elles coordonneront les actions du service public régional de l'orientation avec l'objectif de diffuser une information actualisée et reflétant la réalité des métiers et des débouchés. Elles seront chargées de mettre au point et de diffuser la documentation régionale sur les enseignements et les professions et ce, avec l'Onisep et les services de l'État. Ainsi, les missions qu'exerçaient jusqu'ici les délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (Dronisep) seront transférées aux régions. Pour ce faire, les régions pourront compter sur l'appui d'agents de l'Éducation nationale, sous condition bien sûr.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'ILLE ET VILAINE

Andréas Milet a été élu à la Présidence de la CAPEB Ille et Vilaine. Il dirige une entreprise de couverture située à Thorigné Fouillard et emploie 3 salariés. Il prend la succession d'Éric Le Dévéhat qui vient d'être élu à la Présidence de l'UNA Métiers de la Pierre.

MÉTIERS

→ BRUNO GAL RETROUVE LES CONSEILLERS DE L'UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Bruno Gal a retrouvé ses conseillers professionnels cette semaine.

Ils ont fait un retour sur les Journées Professionnelles de la Construction 2018 puis ils ont pris connaissance des discussions en cours pour rénover le dispositif RGE. Après un point sur les actualités Qualibat, un compte rendu a été fait des réunions organisées le 30 mars et le 4 juin concernant les tuiles.

Comme à leur habitude, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont ensuite séparés pour travailler sur leurs dossiers spécifiques.

Ainsi, les premiers ont travaillé au contenu technique du projet de contrat d'entretien des appareils à bois et ont validé le périmètre et la liste des opérations à réaliser dans ce cadre. Ils ont également réfléchi à un projet d'offre packagée puis envisagé les suites à donner au flyer qui a été réalisé pour encourager les particuliers à faire réaliser le ramonage de leurs équipements par un professionnel.

Ils ont conclu leurs travaux en examinant les dossiers d'actualité : projet TULIPE, Livre blanc du club ventilation, convention FNAS...

De leur côté, les couvreurs ont réfléchi à un plan d'action « couverture » avant d'évoquer la communication « Palettes tuiles ».

Ils ont, à la suite, travaillé à la mise à jour du contrat d'entretien des couvertures ainsi qu'à un argumentaire de vente concernant le photovoltaïque et, pour finir, ils ont évoqué le DTU 40.11 relatif aux couvertures en ardoises.

→ L'ÉQUIPE DE L'UNA MÉTIERS DE LA PIERRE RÉUNIE AVEC SON NOUVEAU PRÉSIDENT

Éric Le Dévéhat a été élu lors de l'assemblée générale de Brest à la présidence de l'UNA Métiers de la Pierre.

Il succède ainsi à Christian Schieber qui reste dans l'équipe des conseillers professionnels. Tailleur de pierre depuis 1982, Éric le Dévéhat a créé en 1994 son entreprise spécialisée dans la restauration du patrimoine à Redon en Ille et Vilaine. Son entreprise forme de nombreux apprentis « tailleur de pierre », etc compte dans ses rangs deux médaillés d'or : une médaille régionale aux Olympiades des métiers (wordskill) et une médaille régionale MAF. Son entreprise compte actuellement environ 14 personnes (tailleurs de pierres et maçons). Avec ses conseillers professionnels, le nouveau Président a donc tiré les enseignements des Journées Professionnelles de la Construction de Brest, avant de faire le point sur les dossiers en cours et sur la répartition des rôles et missions de chacun dans les représentations à assumer par l'UNA. Ils ont ensuite continué le travail entrepris depuis plusieurs mois pour définir des offres de services spécifiques aux Métiers de la Pierre au sein de la plateforme 3.0. La réunion s'est terminée par un état des lieux des travaux en cours sur le mémo qu'IRIS-ST prépare sur les Métiers de la Pierre.



+ 20 %

C'EST LA HAUSSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION
SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES.

GOUVERNEMENT

→ LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION ATTENDRA...

Le Ministre de l'Economie a annoncé devant les députés que les impôts de production étaient pour lui un chantier prioritaire.

En effet, au-delà de l'impôt sur les sociétés, la France a cette particularité par rapport à ses voisins européens, de taxer les entreprises par toutes sortes de petits impôts qui, au final, nuisent à la compétitivité des entreprises.

On citera notamment, la C3S, la contribution au FNAL, celle au titre des transports, les impôts fonciers bien sûr mais aussi la CVAE, le forfait social ou encore la taxe sur les salaires.

Bercy a missionné l'Inspection générale des finances pour y regarder de plus près et voir comment alléger cet empilement de taxes, suscitant bien entendu de gros espoirs... D'autant

qu'un mois plus tôt, le ministre de l'Action et des Comptes publics avait affirmé vouloir consacrer 200 millions d'euros par an pour supprimer ces taxes « à faible rendement » mais qui handicapent néanmoins les entreprises.

Mais l'opération est un jeu d'équilibre particulièrement délicat compte tenu de l'état des finances publiques ainsi que de celles des collectivités territoriales. En effet, 20% des taxes ciblées bénéficient à des collectivités territoriales pour près d'1,2 milliard d'euros.

Cette réalité conduit inévitablement à exclure tout allègement des impôts fonciers, au moins pour le moment, les Collectivités devant déjà absorber la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.

L'inspecteur des finances Jacques Le Pape et l'industriel Yves Dubief, ont néanmoins préconisé au Premier ministre de supprimer 12 milliards de taxes sur les 72 milliards identifiés.

Mais au cours de la dernière réunion du Conseil National de l'Industrie qui s'est tenu fin mai, le Premier ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de baisse d'impôts de production en 2019, les finances nationales et territoriales ne le permettant pas. Ainsi, par exemple, la seule suppression de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) coûterait 3 milliards d'euros et l'Etat ne peut pas se permettre cette largesse.

Il faudra donc attendre.

COMMUNICATION

→ LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE LANCE UNE NOUVELLE ÉDITION DE SON CONCOURS SUR LES BONNES PRATIQUES AUX PROFESSIONNELS

La sécurité routière vient de lancer une nouvelle édition de son opération « Les pro ont du talent, prix spécial sécurité routière ».

Pour participer, rien de plus simple : il suffit de remplir un dossier permettant aux entreprises de mentionner leurs bonnes pratiques et les actions qu'elles conduisent en matière de sécurité routière. Tout peut se faire depuis le site internet dédié : <https://www.lesprosontdutablet.fr/dossier>.

L'an dernier, Gilles Chatras, peintre et conseiller professionnels de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements, avait remporté un prix. Pourquoi un représentant de la CAPEB ne gagnerait-il pas à nouveau cette année ? Encourageons donc les entreprises artisanales du BTP à s'inscrire nombreuses pour participer à ce concours !



→ LES RENDEZ-VOUS QUALITÉ CONSTRUCTION PORTAIT CETTE ANNÉE SUR LA PRÉVENTION



L'Agence Qualité Construction organisait ce jeudi son 20^e Rendez-vous Qualité Construction sur le thème « Observer pour prévenir ».

Dans ce cadre, des partenaires étrangers avaient été invités à venir débattre de leurs pratiques au cours d'une table ronde.

Des chefs d'entreprises ont ensuite apporté leurs témoignages sur leurs propres expériences. C'est dans ce cadre que Dominique Métayer a pu apporter son témoignage, en tant que Chef d'une entreprise

artisanale de maçonnerie et de gros œuvre. Ce Rendez-vous a également été l'occasion de tirer les enseignements tirés du dispositif « REX Bâtiments performants » et de présenter le Palmarès du 13^e Concours Photo de l'AQC. Comme les années précédentes, un grand témoin est intervenu pour partager son expérience et apporter son point de vue sur les enjeux de l'observation dans le but d'améliorer la prévention. Cette année, il s'agissait du Professeur Claude Got, expert en matière de prévention et de sécurité routière.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LE CCCA-BTP REMET SON PRIX WINNOV

UNE IDÉE, ON EN A TOUS UNE !



Le CCCA-BTP a créé un challenge d'idées Winnov qui vise à encourager et à récompenser des idées innovantes et reproductibles et qui participeront ainsi à la dynamique de transformation du CCCA-BTP et de son réseau d'apprentissage BTP. La sélection finale des projets ainsi que la remise de prix a eu lieu ce mardi sous la présidence de Jean-Christophe Repon et avec la participation de plusieurs représentants de la CAPEB.

RÉUNION DE SECTION À BRUXELLES

La section Emploi, Affaires sociales et Citoyenneté du Comité Économique et Social Européen s'est réunie ce mercredi pour adopter deux avis, l'un sur la gestion des transitions dans le monde du travail numérisé, et l'autre sur la situation des femmes handicapées.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AQC

Le Président Liébus participait jeudi à l'assemblée générale de l'AQC qui s'est poursuivie par les « Rendez-vous Qualité Construction » auxquels participait également Dominique Métayer.

FIN DE SEMAINE DANS LE NORD

La CAPEB du Nord inaugurerait ses nouveaux locaux ce vendredi. Le Président confédéral avait prévu de participer à cet événement aux côtés du Président de la région, Xavier Bertrand.

LOBBYING

L'EXAMEN PARLEMENTAIRE DU PROJET DE LOI ELAN AVANCE

Les députés ont commencé à débattre du projet de loi Elan le 30 mai. Depuis, ils ont adopté nombre de dispositions, et notamment des mesures pour faciliter la transformation de bureaux en logements et la réduction à 10 % (contre 100 % précédemment) du nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite lors d'une construction neuve, les 90 % restants devant être seulement « évolutifs ». Ce concept « évolutif » doit être précisé par décret. Le Ministère a cependant déjà indiqué qu'il s'agissait de rendre les travaux d'adaptabilité plus faciles à réaliser afin qu'un logement soit aisément modulable en cas de besoin comme, par exemple, le remplacement d'une baignoire par une douche. Les députés ont également voté le nouveau projet partenarial d'aménagement qui permettra de déroger à certaines règles du droit de l'urbanisme lors de grandes opérations. De notre côté, nous avons défendu la loi MOP à laquelle le projet de loi prévoit de déroger. Nous avons demandé aux parlementaires d'autoriser ces dérogations uniquement pour les ouvrages d'un coût supérieur à 50 M€. Cette proposition n'a pas été acceptée mais a été longuement débattue. Le Ministre Julien Denormandie a indiqué que, pour le chantier des jeux olympiques de 2024 à Paris, une charte allait être signée prévoyant que 25 % des marchés devaient être réservés aux TPE/PME. Il s'est par ailleurs montré ouvert à la réalisation d'un bilan des ordonnances de 2015 et 2016 sur les marchés publics.

Nous avons par ailleurs interpellé les députés sur les études de sol, combat que nous menons depuis des années. Nous pouvons nous féliciter que notre proposition ait été reprise par le rapporteur du projet de loi. Les parlementaires l'ont adoptée mais en limitant l'obligation de ces études de sols (à la charge du vendeur du terrain) aux seuls sols argileux (alors que nous considérons que l'ensemble des zones sismiques devrait être concerné). Enfin, s'agissant des GME, nous avons obtenu un relèvement du seuil des travaux de 100 000 € à 300 000 €. Mais notre demande portait surtout sur la suppression de la solidarité entre entreprises, ce vers quoi le Gouvernement n'a pas voulu aller, arguant, comme toujours, du fait que notre proposition ne permettrait pas de sécuriser les particuliers. Mais le sont-ils dans les marchés en lots séparés ? Évidemment non.

Les travaux parlementaires se poursuivent et la CAPEB continue de les suivre attentivement.

(Suite de la p. 1)

Pour revaloriser la filière pro, le Ministre de l'Éducation nationale propose de créer des campus professionnels mélangeant, pour une famille de métiers donnée, lycée professionnel, CFA, établissement d'enseignement supérieur, formation continue, incubateurs d'entreprises, etc. Chaque région devrait être invitée à créer ces campus, l'objectif du projet étant d'en installer trois par région d'ici la fin du quinquennat.

Dans le même esprit, la réforme de l'enseignement professionnel vise également à revaloriser l'apprentissage.

Voilà des décennies que les Gouvernements se succèdent et veulent en faire une voie royale.

Mais la réalité est différente. L'apprentissage reste mal connu, mal conseillé, mal aimé alors que, les faits sont là, les apprentis trouvent beaucoup plus facilement un emploi que les autres jeunes lorsqu'ils ont terminé leur formation.

Pour tenter d'y remédier, Jean-Michel Blanquer propose que chaque lycée professionnel accueille une unité de formation en apprentissage. C'est une possibilité que certains lycées utilisent déjà. Le passage, en sens inverse, de l'apprentissage vers la voie scolaire doit également être sécurisé. Le Ministre propose également que le CAP puisse être réalisé en 1 an, 2 ans ou 3 ans selon le profil de l'apprenti. En effet, tous n'ont pas besoin de

trois années complètes pour obtenir ce diplôme, sachant que certains peuvent avoir déjà obtenu un autre diplôme ou suivi une autre voie scolaire avant de s'orienter vers un CAP.

Globalement, cette réforme s'inscrit dans le même esprit que le projet de loi en cours d'examen au Parlement "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Elle devrait faire l'objet d'un projet de loi que le Gouvernement compte bien faire adopter d'ici la fin de l'année. Nous allons suivre ces changements majeurs avec la plus grande attention. Mais, à ce stade, la CAPEB partage les principaux affichages et orientations de cette réforme.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018